

Conseil de surveillance du 22 mars 2018

Rapport financier 2017 de l'agent comptable
de la Société du Grand Paris

Sommaire

Table des matières

1 Présentation du compte financier 2017

1.1 Compte de résultat

- 1.1.1 dépenses de fonctionnement
- 1.1.2 recettes de fonctionnement

1.2 Bilan

- 1.2.1 actif
- 1.2.2 passif

1. Présentation du compte financier 2017

Le rapport financier du comptable présente les informations significatives, issues du compte financier 2017 de la Société du Grand Paris.

Ce dernier se compose du bilan, du compte de résultat, de la balance générale, des tableaux annexes ainsi que de l'annexe.

Les faits marquants de l'exercice 2017 sont:

- La dépense exécutée double entre 2016 et 2017 pour s'établir à 1.8 milliards €.

Cette augmentation est directement liée au lancement des marchés de génie Civil de la ligne 15 sud qui ont eu pour conséquence une augmentation très significative des immobilisations en cours, de la SGP.

- Ce doublement des dépenses a conduit à l'adoption d'un budget rectificatif de crédits de paiement en décembre 2017. les taux de consommation sont les suivants :

Poste	Budget CP actualisé	Réalisations CP	% consommation
FONCTIONNEMENT	122 028 000,00	122 004 632,32	99,98%
INTERVENTIONS	585 873 748,81	468 003 667,08	79,88%
INVESTISSEMENT	1 165 629 202,75	1 165 614 304,09	100,00%
PERSONNEL	28 246 919,00	26 595 906,06	94,16%

- En 2017, pour la première fois depuis sa création, la SGP a eu recours à l'emprunt, pour un montant de 700 millions €, contracté auprès de la Banque Européenne d'Investissement (BEI).

- En 2017, mise en œuvre complète du décret de Gestion Budgétaire et Comptable Publique (GBCP), le support utilisé est le progiciel Qualiacc, partagé entre les services ordonnateurs, prescripteurs et comptables et qui couvre les volets dépense, recette, comptabilité, immobilisations. Cet outil a permis la dématérialisation des flux et des pièces dans le respect de la réglementation ainsi que des règles d'organisation internes de la SGP (délégation de signature)
- En 2017, 20% des factures reçues par le service facturier, installé auprès de l'agence comptable sont dématérialisées nativement via le portail chorus.

1.1 Le compte de résultat

Les dépenses de fonctionnement enregistrent une hausse modérée (+10%), les recettes elles s'accroissent de 9.5%.

Le résultat 2017 est (pour la première fois déficitaire) de 4.9 millions

1.1.1 Dépenses de fonctionnement :

Les grandes tendances de 2017 sont similaires à celles enregistrées en 2016.

Le poste le plus significatif des dépenses de fonctionnement (70% de l'ensemble des dépenses de fonctionnement) correspond aux diverses subventions accordées par la SGP, dans le cadre des conventions de financement des études, des opérations d'aménagement préalable ou concomitantes à la réalisation du Grand Paris Express, soit 395 millions €.

Les bénéficiaires sont des collectivités territoriales, RATP, SNCF, ADP, IDF mobilités. Une subvention se définit comme une aide financière publique prédéterminée et versée sans contrepartie directe pour la SGP.

Depuis la mise en œuvre au premier janvier 2017, de la nomenclature commune applicable aux organismes soumis au GBCP, ces dépenses sont suivies sur les comptes 65 et non plus en dépenses exceptionnelles.

La part des autres postes est moins significative, **autres services extérieurs (compte 62)**, représentent 6% des charges de fonctionnement (+ 10 millions € par rapport à 2016), il correspond aux dépenses mises en œuvre par la SGP dans le cadre de ses activités intercalaires (gardiennage des terrains acquis par exemple).

Au sein des « autres services extérieurs », les dépenses de personnel intérimaire diminuent de 0.3 millions €, alors que les remboursements des personnels mis à disposition double entre 2016 et 2017 (6.2 millions €).

Les Charges de personnel (compte 64)

L'ensemble de la masse salariale enregistre une augmentation modérée de 14%. Dans ses composantes, les niveaux d'évolutions sont les suivants : salaires : +8%, cotisations URSSAF : +16% etc..

Impôts taxe et versements assimilés (compte 63)

Une hausse de +28 % soit 4.1 millions € au 31/12/2017.

Les taxes afférentes à la masse salariale (taxe sur les salaires) augmentent en lien avec la hausse de la dépense de personnel.

Les impôts locaux (taxes foncières) payées dans le cadre de l'activité intercalaire s'établissent à 1.6 millions € en 2017 contre 1million € au 31/12/2016.

Dotations aux amortissements et provisions (compte 68)

Les conventions relatives à l'extension d'EOLE à l'ouest ayant été signées en fin d'année 2017, la provision de 25 millions comptabilisée en clôture 2016 a donné lieu à une reprise.

En conséquence, le compte enregistre en 2017 les seules dotations aux amortissements de l'exercice, relatives aux immobilisations d'ores et déjà en service soit un montant de 4,1 millions €.

Charges financières (compte 66)

Corollaire des emprunts mobilisés par la SGP auprès de la BEI, le calcul des ICNE relatifs à ces emprunts apparaît au compte 6611600 « intérêts des emprunts et assimilés » (3.2 millions €)

1.1.2 Recettes de fonctionnement :

Elles augmentent de 10% entre 2016 et 2017 (soit 562.5 millions €). Les revenus tirés des immeubles (activité intercalaire) déclinent fortement passant de 704 à 111 K€. L'activité intercalaire est nettement déficitaire (compte tenu des charges induites) et ne donne pas lieu à paiement d'impôt sur les Sociétés au titre de l'année 2017.

Les produits tirés de la fiscalité affectée représentent 96% de l'ensemble des recettes de fonctionnement de la SGP :

- stabilité de la TSE à 117 millions €,
- hausse d'1 million € au titre de l'IFER (66 millions € en 2017)
- plus 23 millions € au titre de la taxe sur les bureaux (349 millions €)
-

Enfin, 1.3M € sont enregistrés en **production stockée**, ils correspondent aux frais d'acquisition du matériel roulant pour le compte du STIF (article 14 du décret 2012-365 du 14 mars 2012).

Les produits exceptionnels n'existent plus (application normes GBCP), à noter que le compte 7578 (1.4 millions €) en clôture 2017 enregistre des encaissements spécifiques liés par exemple :

- à des remboursements par la SNCF, sur des conventions de travaux terminées, pour lesquelles la SGP a payé les appels de fonds transmis par SNCF réseau, (remboursements liés à la fin du projet)
- des remboursements exceptionnels de taxe sur locaux vacants, encaissements suite à dégrèvement prononcés par l'administration fiscale
- les produits encaissés suite aux titres émis par la SGP dans le cadre du MIPIM,

En clôture 2017, le compte de résultat présente un déficit de 4.9 millions €

1.2 Le Bilan

1.2.1 Actif

L'**Actif immobilisé net** augmente de 1 347 millions €, alors que l'**actif circulant** (y compris la trésorerie) diminue de 521 millions €, cette diminution s'explique principalement par la baisse enregistrée sur le poste trésorerie qui passe de 847 à 285 millions € entre 2016 et 2017

L'augmentation de l'actif immobilisé,

Ce poste double entre 2016 et 2017.

L'augmentation s'explique par le poste des acquisitions foncières en hausse de 30% par rapport à 2016 soit au 31/12/2017 : 536 millions €. Il s'agit des acquisitions de terrains, tréfonds, le cas échéant immeubles acquis afin de permettre la construction du Grand Paris Express. (comptes 211 à 213).

Mais ce sont pour l'essentiel les travaux liés aux marchés de la ligne 15 sud, comptabilisés en immobilisation corporelles en cours qui explique cette variation (1.5 milliards € en 2017 contre 600 millions € en 2016).

A noter enfin que les avances (compte 237 et 238) versées aux titulaires des marchés de génie civil s'établissent à 280 millions en clôture 2017, alors que la balance d'entrée était de 25 millions€. Ces avances sur marchés prévues aux actes d'engagement sont versées comme le prévoit la réglementation aux titulaires, aux sous - traitants qui le demandent. Elles correspondent en général à un montant de 7% TTC du marché et présentent la caractéristique de ne pas être proratisées en fonction de la durée du marché (disposition prévue expressément par l'acte d'engagement).

Le compte 2382 est dédié aux provisions pour frais de notaires versées dans le cadre des acquisitions foncières. Compte tenu des régularisations intervenues ce compte présente au 31/12/2017 un solde de 6 millions, contre 5.8 millions€ au 31/12/2016.

L'actif circulant,

Hors trésorerie, les diverses créances détenues par la SGP augmentent de 40 millions €, essentiellement sur le poste de créances sur entités publiques (subventions européenne en reste à encaisser, produits de TVA attendus)

1.2.2 Passif

Les fonds propres diminuent de plus de 3 millions € compte tenu du déficit enregistré en 2017, mais représentent 55% de l'ensemble du passif.

La provision pour charges de 25.3 millions € constituée en clôture 2016, au vu des appels de fonds effectués par la SNCF auprès de la SGP, à valoir sur les travaux EOLE : extension d'EOLE vers l'ouest parisien, a été reprise en totalité en 2017, puisque la convention fondant les participations des contributeurs (l'Etat, la Région IDF, la SGP, les conseils départementaux des Hauts de Seine, des Yvelines,

le Département de Paris et SNCF réseau) a été signée par l'ensemble des acteurs en décembre 2017. C'est ce qui explique la diminution du poste de provision pour risques et charges qui s'établit à 2.5 millions € en clôture 2017.

Enfin, le poste « dettes financières » de 703 millions € intègre les emprunts contractés par la SGP auprès de la BEI.

Les **dettes non financières** sont en augmentation de 148 millions € par rapport à 2016. Les restes à payer enregistrés en clôture sur les comptes 4011 et 4041 expliquent cette variation à hauteur de 90 millions €. Les paiements afférents ont été effectués début janvier 2018. Pour le reste c'est l'augmentation des soldes des comptes 4081 et 4084 (charges à payer) qui expliquent cette augmentation.

➤ Les dettes fournisseurs pour 531 millions €

Cette masse de 531 millions € est constituée à 20% des restes à payer sur les fournisseur (fonctionnement et immobilisations) enregistrés en clôture 2017, les sommes afférentes ont été mises en paiement dans la première quinzaine de janvier, lorsque le budget initial 2018 a été approuvé.

80% (le reste) correspond aux charges à payer de fonctionnement (94 millions €) et d'investissement (336 millions €), des opérations qui en clôture 2017 avaient donné lieu à des services faits, mais n'avaient pas fait l'objet de demandes de paiement, ni de mise en paiement. Un poste en augmentation de 38% par rapport à 2016 : augmentation qui tient pour partie à l'accroissement des charges à payer comptabilisées (+12%)

➤ Les dettes fiscales et sociales pour 4.3 millions €, une masse stable par rapport à 2016 (3.6 millions €) nourrit des charges à payer et provisions pour charges de personnel, constituées dans le cadre des opérations de clôture 2017

➤ Aux autres dettes non financières : 182 k€ en 2017 contre 161 en clôture 2016, soit le solde des comptes d'imputation provisoire de recette, des comptes de virements ré imputés et d'excédents de versement. A noter les pénalités sur marchés de génie civil sont comptabilisées sur le compte 4713 qui enregistre en clôture un solde de 102 200€.

En conclusion, en 2017 avec la montée en puissance des travaux, la SGP enregistre un résultat de fonctionnement déficitaire et doit mobiliser des moyens auprès des établissements bancaires ou du marché monétaire pour alimenter la trésorerie.

Le fonds de roulement net global devient négatif (environ 97 millions €), il ne permet pas de couvrir le besoin en fonds de roulement qui avoisine 400 millions € et ne pourra pas contribuer à alimenter la trésorerie.

Le taux de couverture des actifs immobilisés par les capitaux permanents est légèrement inférieur à 1, la SGP ne pourra pas trouver en interne les moyens de financer son actif circulant.

Le ratio fonds propres/dettes financières est supérieur à 2, soulignant l'autonomie financière de la SGP.